

À l'école Terre des Jeunes, lorsqu'un devoir est donné à l'enfant, il doit répondre aux normes suivantes :

- Afin de développer de bonnes habiletés de travail, l'enfant doit être en mesure de le faire seul.
- Une rétroaction doit accompagner les devoirs (vérification, correction, récompense, suivi, ...).
- Ce qui est donné en devoir est un complément à l'apprentissage (un enfant qui ne le fait pas ne sera pas en retard sur le programme).
- Un devoir ne doit en aucun cas servir d'évaluation pour le bulletin scolaire (sauf au niveau de l'effort).
- Le temps consacré aux devoirs ne doit pas dépasser la règle de : niveau + 0 (ex. : 5e = 50 minutes par jour en moyenne) échelonné sur plusieurs jours selon votre plan de travail.